



Montréal, le 16 avril 2010

**Par courrier électronique**

M<sup>c</sup> Éric Fraser  
Hydro-Québec - Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet :       Dépôt – Suivi de la décision D-2008-133**  
**Votre dossier : R000313 FE**

---

Cher confrère,

Nous accusons réception de votre lettre du 16 avril 2010 par laquelle vous nous transmettiez les rapports de suivi des activités d'achat et de vente du Distributeur en matière d'approvisionnement en électricité pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2009, de même qu'une version détaillée de ces rapports ainsi que les rapports de suivi identifiant les contreparties contactées **sous pli confidentiel**.

Les documents ainsi reçus seront traités conformément à la Politique concernant la gestion des documents confidentiels en vigueur à la Régie de l'énergie.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as